

NOUS CONTACTER

N° client : 6 016 902 634
 Identifiant Internet :
WEIDMANN.JEAN-PAUL@WANADOO.FR



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
 62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675024 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
 87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LIEU DIT BALESTIER
 COUX ET BIGAROQUE
 24220 COUX ET BIGAROQUE
 MOUZENS

Titulaire du contrat

M. WEIDMANN JEAN PAUL

Votre contrat

N° de client : 6 016 902 634

N° de compte : 4 07 4 032 398 413

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 16 299 276 373 596
- Puissance : 18 kVA
- Tempo
22H00-6H00

M. WEIDMANN JEAN PAUL
205 CHEMIN DU BALESTIER
COUX ET BIGAROQUE
24220 COUX ET BIGAROQUE MOUZENS

Toulouse, le 27 mars 2024

Bonjour Monsieur WEIDMANN,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

NOUS CONTACTER

N° client : 6 016 902 634
 Identifiant Internet :
 WEIDMANN.JEAN-PAUL@WANADOO.FR



Document à conserver 5 ans Page 1/4



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675024 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LIEU DIT BALESTIER
COUX ET BIGAROQUE
24220 COUX ET BIGAROQUE
MOUZENS

Titulaire du contrat

M. WEIDMANN JEAN PAUL

Votre contrat

N° de client : 6 016 902 634

N° de compte : 4 07 4 032 398 413

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 16 299 276 373 596
- Puissance : 18 kVA
- Tempo
22H00-6H00

M. WEIDMANN JEAN PAUL
 205 CHEMIN DU BALESTIER
 COUX ET BIGAROQUE
 24220 COUX ET BIGAROQUE MOUZENS

Facture du 27/03/2024

N° 34 976 539 555

Electricité (relevé Enedis)	1 228,56 €
TVA	204,51 €
Paiements déjà effectués	-1 524,40 €

Facture TTC

-91,33 €

Montant total
en votre faveur91,33 €
TTC

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 26/03/2025.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 26 de chaque mois.



Comment serez vous remboursé ?

Le montant de 91,33€ sera remboursé sur le compte ci-dessous dans un délai de deux semaines

Titulaire du compte : JEAN PAUL WEIDMANN
 Compte bancaire : FR7610057****90*****901***

Détail de la facture du 27/03/2024 N°34976539555



Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 18 kVA - Option Tempo - Compteur communicant n°02187621409404

Horaires heures creuses - 22H00-6H00 - (peuvent varier de quelques minutes)

	Prix €/HT/mois	Montant €/HT	TVA
Abonnement			
Tempo - 18kVA - du 27/03/23 au 31/07/23	19,32	80,45	5,5%
Tempo - 18kVA - du 01/08/23 au 31/01/24	20,36	122,83	5,5%
Tempo - 18kVA - du 01/02/24 au 26/03/24	20,51	36,99	5,5%
Tempo - 18kVA - du 27/03/24 au 25/04/24	20,51	20,51	5,5%
Déduction - Tempo - 18kVA - du 27/03/23 au 25/04/23	19,32	-19,32	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 194,55 €)		241,46	
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh
Consommation			
Jour Bleu Heures Creuses - 18kVA - du 27/03/23 au 26/03/24	10261 (Enedis)	12473 (Enedis)	2212
Jour Bleu Heures Pleines - 18kVA - du 27/03/23 au 26/03/24	18411 (Enedis)	22073 (Enedis)	3662
Jour Blanc Heures Creuses - 18kVA - du 27/03/23 au 26/03/24	2735 (Enedis)	3299 (Enedis)	564
Jour Blanc Heures Pleines - 18kVA - du 27/03/23 au 26/03/24	4841 (Enedis)	5748 (Enedis)	907
Jour Rouge Heures Creuses - 18kVA - du 27/03/23 au 26/03/24	639 (Enedis)	945 (Enedis)	306
Jour Rouge Heures Pleines - 18kVA - du 27/03/23 au 26/03/24	724 (Enedis)	896 (Enedis)	172
Total Consommation (dont acheminement 302,34 €)			7823
			Prix €/HT/kWh
			Montant €/HT
			TVA
			0,0845 ⁽¹⁾
			0,1099 ⁽²⁾
			0,1013 ⁽³⁾
			0,1348 ⁽⁴⁾
			0,1097
			0,6092 ⁽⁵⁾
			186,99
			402,40
			57,13
			122,29
			33,57
			104,79
			907,17
			Conso kWh
			Prix €/HT/ kWh
			Montant €/HT
			TVA
			7823
			0,00476 ⁽⁶⁾
			37,26
			42,67
Total Taxes et Contributions			79,93
Total Electricité hors TVA			1 228,56

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

Total facture hors TVA du 27/03/2024	1 228,56 €	Montant total -91,33 € TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 944,43 €	188,88 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 284,13 €	15,63 €	
Total facture TTC du 27/03/2024	1433,07 €	
Paiements déjà effectués	-1524,40 €	



Evolution de votre consommation facturée en kWh

Elec jour bleu	Jan23 à Fév23	Fév23 à Mar23	Mar23 à Avr23	Avr23 à Mai23	Mai23 à Jun23	Jun23 à Jul23	Jul23 à Aoû23	Aoû23 à Sep23	Sep23 à Oct23	Oct23 à Nov23	Nov23 à Déc23	Déc23 à Jan24	Jan24 à Fév24	Fév24 à Mar24
Relevé : Heures creuses	113	227	230	178	169	158	148	138	131	289	185	204	207	175
Relevé : Heures pleines	183	330	356	253	261	260	292	262	229	501	327	364	325	232
Elec jour blanc	Avr23 à Mai23	Jul23 à Aoû23	Nov23 à Déc23	Déc23 à Jan24										
Relevé : Heures creuses	59	0	159	89										
Relevé Client : Heures creuses	12													

Normal : Index réel - Italique : Relevé Client - Souligné : Index estimé



Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Electricité : Le montant de la CSPE a évolué le 01/02/2024. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2023 et le 01/02/2024. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2023. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

- (1) Evolution au 01/08/23 : sur les 2212 kWh facturés, 758 kWh à 0,0798 €/kWh et 1454 kWh à 0,0870 €/kWh
- (2) Evolution au 01/08/23 : sur les 3662 kWh facturés, 1177 kWh à 0,1031 €/kWh et 2485 kWh à 0,1131 €/kWh
- (3) Evolution au 01/08/23 : sur les 564 kWh facturés, 96 kWh à 0,0940 €/kWh et 468 kWh à 0,1028 €/kWh
- (4) Evolution au 01/08/23 : sur les 907 kWh facturés, 148 kWh à 0,1247 €/kWh et 759 kWh à 0,1368 €/kWh
- (5) Evolution au 01/02/24 : sur les 172 kWh facturés, 114 kWh à 0,6093 €/kWh et 58 kWh à 0,6092 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

- (6) CSPE : Evolution au 01/02/24 : sur les 7823kWh facturés, 6351kWh à 0,00100€/kWh et 1472kWh à 0,02100€/kWh
- CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2021 de l'électricité de votre offre : 82,7% nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental : www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous avez souscrite et si besoin, contactez nous !

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com



M. WEIDMANN JEAN PAUL
205 CHEMIN DU BALESTIER
COUX ET BIGAROQUE
24220 COUX ET BIGAROQUE MOUZENS

Le 27 Mars 2024,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) du Tarif Bleu évoluent.

Monsieur,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.

Les CGV des Clients résidentiels évoluent pour prendre en compte notamment le déploiement des compteurs communicants Linky et des précisions sur nos pratiques commerciales(1).

Les nouvelles dispositions s'appliqueront 1 mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier ? Vous aider à mieux comprendre les principales évolutions des CGV. En voici, ci-dessous, un résumé en quelques lignes.

Article 1 - Objet

La nouvelle rédaction précise que les consommations régies par les présentes CGV sont réservées à un usage principalement domestique. Le Client doit informer EDF en cas de changement de sa situation, notamment en cas d'affectation de sa consommation d'électricité à son activité professionnelle. À noter toutefois, le fait qu'un Client résidentiel fasse ponctuellement du télétravail depuis son domicile n'affecte pas l'usage domestique de l'alimentation de son logement.

Article 3.1 : Souscription du contrat

La nouvelle rédaction précise la date de prise d'effet pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. La mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de l'envoi de la demande de mise en service, sauf si une intervention sur place du gestionnaire de réseau de distribution, Enedis, est nécessaire.

Article 3.4 - Résiliation du contrat

La nouvelle rédaction précise les modalités de résiliation pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. Les consommations prises en compte pour l'établissement de la facture sont celles télé-relevées le jour de la résiliation.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compter du 25 mai 2023, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

Article 4.2 - Mise en extinction d'une option tarifaire

Pour le Tarif Réglementé de Vente, les Pouvoirs Publics peuvent décider de l'extinction d'une option tarifaire (comme par exemple EJP). Le Client peut conserver l'option tarifaire en extinction tant qu'il ne demande pas la modification de cette option. Dans un souci de clarification, la nouvelle rédaction précise que toute modification de la puissance souscrite fait perdre le bénéfice de l'option tarifaire en extinction.

Article 4-3 - Conseil tarifaire

La nouvelle rédaction précise que le conseil tarifaire délivré par un conseiller client est établi sur la base des usages et équipements déclarés par le Client.

Article 6-2 - Modalités de facturation

Un Client équipé d'un compteur communicant Linky, qui n'a pas opté pour la mensualisation, reçoit tous les deux mois une facture établie sur la base de ses consommations réelles télé-relevées et transmises par Enedis, le gestionnaire de réseau de distribution.

Article 7-2 - Modes de paiement

Les CGV énumèrent les différents modes de paiement. Le TIP en ligne, très peu utilisé, est supprimé.

La nouvelle rédaction précise, par ailleurs, qu'à la suite de deux rejets de prélèvement de mensualisation consécutifs, le prélèvement automatique est suspendu. Cette pratique a pour but d'éviter aux Clients la facturation de frais bancaires. Pour les Clients ayant opté pour la mensualisation, le rythme de facturation sera alors modifié, leurs factures leur seront adressées tous les deux mois.

Article 12 - Correspondance et informations

Le Client peut contacter un conseiller EDF par téléphone au 3404 (Service gratuit + prix appel).

Article 13 - Définitions

Dans un souci de clarification, nous avons inséré un nouvel article avec la définition de plusieurs termes ou expressions employés dans les CGV.

Par ailleurs, **la synthèse des dispositions générales relatives à l'utilisation du réseau public de distribution** (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par Enedis.

En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.

Comment se procurer vos nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client ou par courrier en appelant le numéro indiqué sur votre facture.

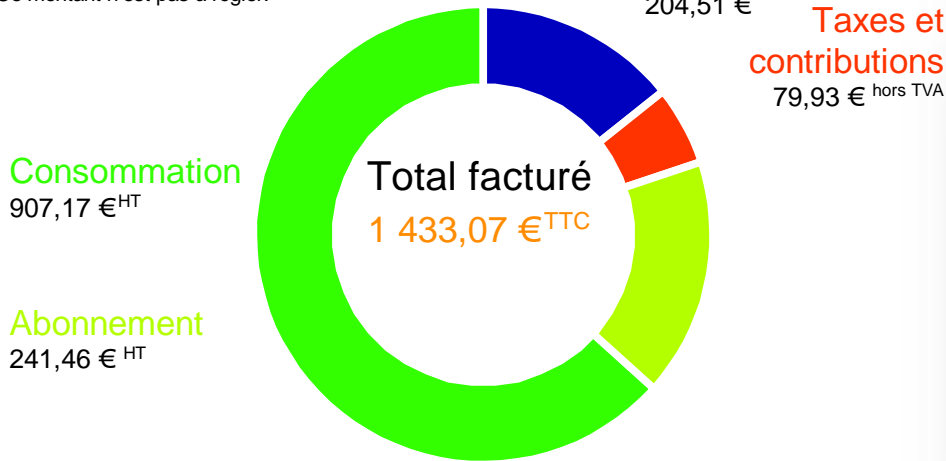
MA CONSO & MOI

**JEAN PAUL
WEIDMANN**LIEU DIT BALESTIER
COUX ET BIGAROQUE
24220 COUX ET BIGAROQUE MOUZENS

Bilan factures

Votre bilan factures

Ce montant n'est pas à régler.

Economies
d'énergie

Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds
avant de les mettre au réfrigérateur.

D'un simple clic, continuez à suivre vos consommations d'énergie.

e.quilibreAccédez à e.quilibre, notre solution pour mieux comprendre
et réduire votre consommation. RDV sur votre espace client
sur edf.fr ou sur l'appli EDF&MOI !Si vous avez un compteur Linky™, vous pouvez également accéder à
vos données de consommation sur l'espace sécurisé mis à disposition
par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis :
www.enedis.fr.

- N° Client : **6016902634**
- N° de PDL : **16 299 276 373 596**
- Tarif Bleu - Tempo

